

SOYEZ MÉCÈNE CULTUREL !

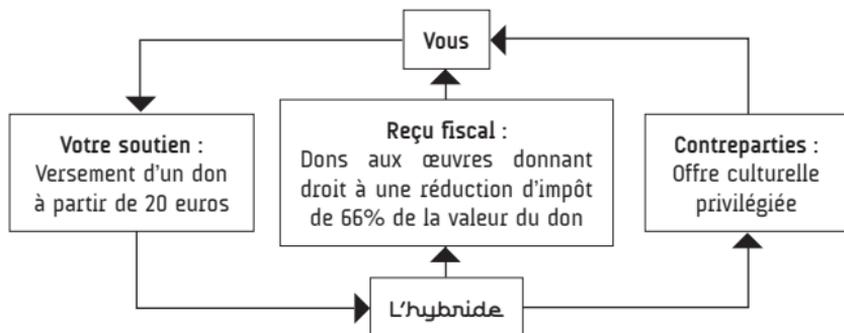
Soutenez le développement de l'association **L'hybride**.

Nous avons besoin de votre soutien pour développer nos actions et notre offre culturelle.

Lieu de découverte innovant et atypique dans le paysage culturel métropolitain, L'hybride propose, depuis 2007, un programme éclectique qui explore la création audiovisuelle indépendante : courts métrages, animation, longs métrages indépendants, soirées musicales, formes transdisciplinaires, conférences et ateliers (notamment pour le jeune public).

Plus de 10 000 spectateurs par an fréquentent ce havre convivial qui associe salle de projection, bar, espace d'exposition, vidéothèque.

LE MÉCÉNAT EST UN ACTE SIMPLE !



L'association L'hybride a été déclarée d'intérêt général par les services fiscaux et est donc à ce titre habilitée à recevoir des dons. Dans le cadre de la loi du 1^{er} août 2003 sur le Mécénat culturel, devenez Mécène culturel et bénéficiez :

- **de réductions d'impôts** : les particuliers Mécènes culturels ont droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66% de la valeur du don
- **de contreparties** (limitées à 60 € et inférieures ou égales à 25% du montant du don) :
 - Invitations événements : Festival International du Court Métrage, Fête de l'Animation.
 - Boutique hybride : DVDs éditeurs indépendants, T-shirts, badges, ...

Ces contreparties constituent un avantage offert au donateur en plus de la réduction d'impôt.

BULLETIN DE SOUTIEN

Le mécénat pour les particuliers est un acte citoyen d'engagement auprès d'une association culturelle et de libre choix de l'usage de l'argent public, via une partie de vos impôts.

En devenant notre Mécène, vous nous permettez de pérenniser nos actions. **D'avance nous vous remercions pour votre précieux soutien !**
Un reçu fiscal vous sera délivré, à joindre ensuite à votre prochaine déclaration d'impôts.

Nom, prénom.....

Date de naissance

Adresse.....

CP..... Ville.....

Tél..... Email.....

fait, dans le cadre de la loi sur le mécénat culturel, un don à l'association l'hybride d'un montant de :

- 20 € - soit 13,20 € d'abattement d'impôts et une contribution nette de 6,80 €
- 50 € - soit 33,00 € d'abattement d'impôts et une contribution nette de 17,00 €
- 100 € - soit 66,00 € d'abattement d'impôts et une contribution nette de 34,00 €
- Autre montant : €

joint un règlement de€ à l'ordre de l'association l'hybride

- chèque
- espèces

souhaite recevoir la newsletter de l'hybride

Date

Signature

À adresser ou déposer à l'hybride.

+ lieu de réhydratation culturelle +
l'hybride

18 rue Gosselet - BP1295
59014 Lille Cedex
www.lhybride.org / contact@lhybride.org
T : + (0)3 20 88 24 66